

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 17/pfd/489797
N/Réf : AVL/KD//WMB-2.166/s.559
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue des Tritomas, 7 – Anc. centrale RTT (arch. M. BRUNFAUT).
Implantation d'une station de télécommunications mobiles.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme S. Buelinckx – D.U.)

En réponse à votre lettre du 29/08/14, en référence, reçue le 02/09/14, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 01/10/14.

La demande concerne un bien situé derrière les maisons classées comme ensemble avec leurs jardins sises avenue des Gerfauts 9, 11 et 13.

Elle vise à démonter 3 mâts existants et antennes existantes, à placer un mât central sur une nouvelle structure métallique, installer les équipements techniques des 3 opérateurs en cave et placer un bardage de 2m60 autour du mât en imitation brique.

La CRMS ne désapprouve pas le principe d'installation d'un mât à antennes sur la toiture de l'ancienne centrale RTT transformée en commissariat de police. Elle désapprouve par contre le dispositif projeté de l'ajout d'un cabanon avec bardage en imitation brique comme socle au mât. Vu l'esthétique moderniste du bâtiment et son jeu de volumes caractéristique, l'ajout d'un cabanon perturbe fortement l'aspect général du bien. La CRMS demande dès lors de prévoir un socle au mât moins envahissant que le cabanon, par exemple en projetant une structure métallique plus légère.

Le cas échéant, la DMS proposera en Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mmes M. Kreutz.